

Conseil de Communauté
Délibération n°1152018
Jeu

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2018

Publication : 05/10/2018



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept septembre à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente à Saussines, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 44

Présents : MM. Francis PRATX, Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Claude ARNAUD, Mme Paulette GOUGEON, M. Pierre SOUJOL, Mme Frédérique DOMERGUE, M. Richard PITAVAL, Mme Marie FEVRIER, M. Joël MOYSAN, Mme Nancy LEMAIRE, M. Stéphane ALIBERT, Mme Francine BLANC, M. Laurent GRASSET, Mme Ghyslaine ARNOUX, M. Philippe MATHAN, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, M. Claude CHABERT, Mmes Isabelle BUFFET, Sylvie THOMAS, M. Jean CHARPENTIER, Mme Sylvie FROIDURE, M. Norbert TINEL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Cécile MACAIGNE, M. Jean-Paul ROGER, Mme Maryvonne SABATIER, MM. Jean-Luc BERGEON, Hervé DIEULEFES, Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, MM. Henry SARRAZIN, Jean-Jacques ESTEBAN et Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Jacques GRAVEGEAL représenté par Richard PITAVAL, Mme Annabelle DALLE représentée par Philippe MATHAN, M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Claude ARNAUD, M. Jérôme PIETRERA représenté par Maryvonne SABATIER et Mme Joëlle RUIVO représentée par Laurent AJASSE.

Absents excusés : MM. René HERMABESSIERE et Philippe MOISSONNIER.

Secrétaire de séance : M. Henry SARRAZIN

Objet : Mesures d'exonération de TEOM pour 2019

Monsieur Francis Pratx, vice-président délégué à la gestion des déchets, rappelle qu'en application de l'article 1521-III du Code Général des Impôts, la Communauté de Communes du Pays de Lunel peut exonérer de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2019, les propriétaires de locaux à usage commercial suivants, puisqu'ils ne font pas appel au service de collecte des déchets ménagers et assimilés :

propriétaires	adresses à exonérer	Enseigne	référence cadastrale	Numéros d'invariant à exonérer
SCI LV IMMOBILIER 459 rue du Paradis 34400 Saint Sériès	60 rue de la Barthelasse 34400 Lunel Viel	MPB	AE134	1460582377 1460606003
SARL DORLEANS 5 impasse de la farigoule 30320 Marguerittes	Centre Commercial les Portes de la Mer 21 av des portes de la mer 34400 Lunel	Mr Bricolage SADEF SAS	CE93	1450558941
FEUILLADE JOSEPH ALBERT	Ambrussum Sud A9 34400 Villetelle	Autogrill	A830	3400792391 3400792394
SC FONCIERE CHABRIERES Parc de Tréville - 11 allée des mousquetaires 91078 Bondoufle cedex	180 A rue des 4 saisons 34400 Lunel	Intermarché SAS PREAL	BM287	1450514523 1450611206 1450611207

SAS LUDIS 125 rue du Levant 34400 Lunel	125 rue du Levant 34400 Lunel	Leclerc	CD48 CD49 CD64 CD126 CD127 CD128 CD129 CD136 CD138 CD140 CD142 CD144 CD146 CD149 CD152	1450616953 1450151639 1450488224 1450507879 1450611211 1450611212 1450611213 1450625670 1450598272 1450600378
SA FP HOLDING Rue du Levant 34400 Lunel	139 rue Gustave Eiffel 34400 Lunel	Leclerc	CD88	1450519131
SA MCDONALD'S France 1 rue Gustave Eiffel 78 045 Guyancourt	25 avenue des Portes de la mer 34400 Lunel	Mac Donald's	CE 101	1450556587
SCI DU BOCAGE 45 QUAI Charles De Gaulle 69006 Lyon	19 avenue des portes de la Mer 34400 Lunel	Netto	CE 92	1450552516
PELLERIN Chantal 22 allée du bois du golf 34280 La Grande Motte	17 avenue des portes de la mer 34400 Lunel	Netto	CE 91	1450591416
SCI Le Vidourle BP116 34400 Lunel	86 et 127 rue Pierre Curie 34400 Lunel	Brunel Matériaux	CE36 CE49 CE63 CE70 CE130	1450454692
SCI CINDY BP116 289 avenue du Vidourle 34400 Lunel	107 rue Pierre Curie 34400 Lunel	Brunel Matériaux	CE50	1450434102
SCI CAP EST Domaine de Calenda 34000 Montpellier	Avenue des Portes de la Mer 34400 Lunel	Intermarché SAS ARPEL	CE97	1450552540 1450552542 1450552554 1450552561 1450552564 1450552565 1450552566 1450552567 1450552575 1450552578 1450552581 1450552583 1450552586 1450552587 1450552589 1450552590 1450552593
SCI RONSARD Domaine de clenda -212 rue Philippe Castan	23 av des portes de la mer 34400 Lunel	SARL LISA Station Service	CE146	1450591396

34000 Montpellier				
SNC LIDL 35 Rue Charles Peguy 67 200 STRASBOURG	5001 F Chemin des Arbousiers 34400 LUNEL	Entrepôts LIDL	CA85	1450604714

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Oui l'exposé de **monsieur le vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

APPROUVE l'exonération de TEOM pour l'année 2019 des propriétaires cités ci-dessus,

AUTORISE monsieur le président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 05/10/18
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Claude ARNAUD
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 - 34 403 LUNEL Cedex